



AVIS DE COURSE

REGATE DE BASSIN SUD N° 2

Dates complètes : 22 octobre 2023

Lieu : Lac de Hourtin

Autorité Organisatrice (OA) : Club Voile HOURTIN MEDOC

Grade 5B

Série : Dériveurs

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. **Vérifiez :** Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. **Nettoyez :** Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. **Séchez :** Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021-2024)
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles sur le site du CVHM à l'adresse suivante : <https://club-voile-houtin.fr/infos-regatedebassinsud2-2023> au plus tard le 20 octobre à 20heures.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à l'adresse <https://club-voile-houtin.fr/infos-regatedebassinsud2-2023/>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV 76.1 . Les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse

- 4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux Optimist, Open-Bic, Europe, ILCA, IND, 420, RSFD.
- 4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer les droits d'inscription sur le site du CVHM à l'adresse suivante : <https://club-voile-houtin.fr/infos-regatedebassinsud2-2023/> jusqu'au 15 octobre, 23h59 dernier délai.
- 4.3 Le paiement se fera uniquement en ligne jusqu'au 19 novembre 2022 à 23h59 et servira de confirmation d'inscription.
- 4.4 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant".
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile : la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou bien la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

5. DROITS A PAYER

Droits d'inscription :

SOLITAIRE :	DOUBLE :
10,50€	21 €

6. PROGRAMME

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
22 octobre 2023	12 heures	Toutes

- 5.1 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 15h 30

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. PRIX

Des prix seront distribués aux podiums.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

18. PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : FEDERATION FRANCAISE DE VOILE LIGUE DE VOILE NOUVELLE - AQUITAINE Commission Régionale d'Arbitrage Page 3 MAJ le 22/06/2022 Commission Régionale d'Arbitrage En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES :

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter
La Présidente du CVHM Evelyne BRU au 06 87 12 12 83

ZONE DE COURSE

